

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 23 avril 2026
à 18 heures

ORDRE DU JOUR

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2026

1) INFORMATION

1.1) Démission de Monsieur Dominique CHANTOIN – Installation de Monsieur Hervé GALLAIS

2) FONCTIONNEMENT *Rapporteuse : Aurélie CUBERTAFOND-BRECHET*

2.1) Attributions déléguées à la Présidente

2.2) Détermination des indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents

2.3) Création des Commissions permanentes et désignation de leurs membres

2.4) Conditions de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

2.5) Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

2.6) SYndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) : élection des élus communautaires au Comité syndical

2.7) Syndicat Mixte Vendée Eau : élection des élus délégués à Vendée Eau

2.8) Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf : élection des élus communautaires

2.9) Syndicat Mixte e-Collectivités : élection d'un élu communautaire au Conseil syndical

2.10) Syndicat Mixte Marais Bocage Océan (SMMBO) : élection des élus communautaires

2.11) Syndicat Mixte Départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée TRIVALIS : élection des élus communautaires au Comité Syndical

3) SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER *Rapporteur : Patrice DE BONNAFOS*

3.1) PAPI Action 7T5 – Déclaration de projet relative aux travaux de sécurisation des entrées des étiers et du port de Noirmoutier-en-l'Île, sur le territoire des Communes de Noirmoutier-en-l'Île et de L'Épine

4) RESSOURCES HUMAINES *Rapporteuse : Aurélie CUBERTAFOND-BRECHET*

4.1) Création d'un emploi d'agent des services techniques sur un grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

4.2) Création d'un emploi de Responsable informatique sur le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux

5) INFORMATIONS

5.1) Décisions prises en application des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les projets de délibération annexés au présent ordre du jour constituent la note de synthèse, au sens des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un buffet sera servi à l'issue de la séance.